



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 24 juin 2026

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 23 juin 2026

Présidence : Arthur Rambaud

Préavis n°43-2026 - Demande d'un crédit de CHF 48'400.- destiné à financer différents travaux de réfections ponctuelles sur le réseau routier communal

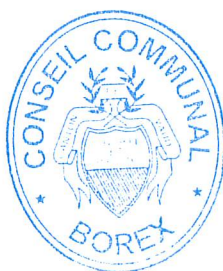
Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis n°43-2026 – Demande d'un crédit de CHF 48'400.- destiné à financer différents travaux de réfections ponctuelles sur le réseau routier communal ;
2. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 48'400.-.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Le Président

Arthur Rambaud



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 25 juin au 4 juillet 2026

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »